

LES AMIS DE LA MINE



1, rue du Musée

69210 SAINT PIERRE LA PALUD

Tél et fax : 04 74 70 39 66

ou tél. 04 74 70 43 18

E-mail: lesamisdelaamine@wanadoo.fr

Web : musee-de-la-mine.com

Saison 2008

Objet : Tarifs et modalités des visites du Musée de la Mine, pour la période du
1^{er} mars 2008 au 30 novembre 2008

Madame, Monsieur,

Le MUSEE DE LA MINE de Saint Pierre la Palud, implanté sur un ancien site minier d'exploitation de pyrite de fer, est ouvert de **MARS** à **NOVEMBRE** :

- Tous les **WEEK-ENDS** et **JOURS FERIES** : de 14h à 18h (dernière visite à 17h30)
- En **JUILLET** et **AOÛT**: les mardis et jeudis ; une visite à 15 h
- Aux **VACANCES** de Pâques et de la **TOUSSAINT** (zone A): le jeudi, une visite à 15 h
- En **SEMAINE**, **POUR LES VISITES DE GROUPES** : sur rendez-vous (sauf le vendredi après-midi)

Ce Musée vous présente :

- la reconstitution d'une galerie de mine et de chantiers, oeuvre d'anciens mineurs locaux
- des archives et documents sur les propriétaires successifs de l'exploitation fermée en juillet 1972
- deux salles d'exposition de matériel minier
- une exposition de lampes de mine
- deux salles de minéralogie
- une salle pédagogique sur les minéraux
- une salle de paléontologie exposant notamment un ichtyosaure
- une salle vidéo avec la projection continue de « la Mine et le Musée »
- l'ancien site minier (chevalement, salle des machines...) accessible via un sentier sécurisé

Tarifs des visites :

Entrées individuelles

- **ADULTES** 5,00 €
- **ENFANTS (de 6 à 16 ans)** 3,50 €

Pour les groupes, associations et écoles :

- **ADULTES** 4,00 €
- **ENFANTS (de 6 à 16 ans)** 2,50 €

Une entrée gratuite par groupe de 20 personnes.

Modalités pratiques :

- Accès pratique pour les autocars
- Accessible aux personnes à mobilité réduite
- Durée de la visite : 1h30-2h. Si visite du site minier : +45mn
- Aires de pique-nique et de jeux à proximité
- Pour les groupes, une confirmation écrite est demandée (courrier, fax ou e-mail)
- Respect de l'horaire convenu :
 - Si retard supérieur à une demi-heure et faute d'avoir prévenu : annulation de la visite
 - Si annulation de la visite de votre fait : prévenir au moins une demi-journée à l'avance
- Règlement par chèque ou en espèces
- A votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Les Amis de la mine